ÉDITORIAL

Des actes !

Depuis avril 2001, l'ensemble des médecins libéraux français sont dans l'illégalité. Les ordonnances d'avril 1996, dites Juppé, qui rendent obligatoire un plan de formation sur cinq ans, ne sont pas appliquées. Le vote, en mars 2002, d'une nouvelle loi imposant cette fois l'obligation de formation continue à l'ensemble des médecins reste sans effet, faute de décrets d'application. La formation continue des pharmaciens est, elle aussi, obligatoire… sur le papier.

Personne ne prend ses responsabilités : ni les pouvoirs publics, ni les instances professionnelles.

L'hypocrisie, en particulier en matière de sources de financement et d'absence d'indépendance de nombreux dispositifs de formation, règne en maître. Quant à choisir des critères de qualité des supports, et des moyens d'évaluation de leurs contenus, il semble que cela gêne aux entournures plus d'un officiel de la formation des professionnels de santé.

Pourtant ces critères de qualité existent, tant pour les supports de formation que pour les outils d'autoformation, et, en France, la *revue Prescrire* les a intégrés avec persévérance depuis deux décennies (lire dans ce numéro pages 870-876).

La *revue Prescrire*, et l'Association Mieux Prescrire, qui l'édite, ne réclament aucune manne financière, aucune subvention, aucune parcelle de pouvoir dans une instance ou une autre. Elle exige simplement des décisions rapides, transparentes, en faveur des professionnels les plus motivés à bien faire.

La *revue Prescrire* doit être clairement reconnue comme dispositif de formation permanente professionnelle des médecins et des pharmaciens, sur des critères d'indépendance, de fiabilité et d'adaptation aux besoins des professionnels, dans l'intérêt des patients. Tout support de formation apportant les mêmes garanties doit être reconnu de la même manière.

Le Test de lecture Prescrire doit être clairement reconnu comme outil d'évaluation de formation permanente professionnelle des médecins et des pharmaciens. La *revue Prescrire* soutiendra ses abonnés qui ont suivi avec succès cette formation dans leur effort pour obtenir cette reconnaissance. Elle soutiendra également la reconnaissance, par les différentes instances concernées, de tout outil d'évaluation apportant les mêmes garanties.

Assez d'hypocrisie et de déclarations d'intention aussi ostentatoires que creuses ! Des actes !

La revue Prescrire

Téléchargé sur prescrire.org le 04/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement